

Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

2009/2046(BUD) - 15/09/2009 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 7/2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/802/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2009 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 15 septembre (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser l'instrument de solidarité de l'Union à hauteur **109,4 millions EUR** en crédits d'engagement et de paiement, afin de venir en aide à la France touchée par une tempête ("Klaus") dans le Sud-ouest du pays en janvier 2009.